



Municipalité

**Réponse de la Municipalité aux vœux de la Commission de
gestion pour l'exercice 2015**

1. Vœux

1.1. Vœux 1 - Administration générale, finances et affaires culturelles

Création d'un comité de gestion de crise

La commission de gestion revient sur un vœu figurant dans le rapport 2014 et sur lequel la Municipalité ne s'est pas encore penchée à savoir qu'un comité de crise soit mis en place sous la responsabilité de la Municipalité et composé de personnes dont les responsabilités et les compétences techniques sont indispensables en cas de crise.

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité, dans sa réponse aux vœux de la Commission de gestion pour 2014, a indiqué que c'est elle qui assume le rôle de « comité de gestion de crise » et qui s'entoure, selon le type de problème rencontré, des spécialistes concernés.

Compte tenu de la proximité de la fin de la législature, la Municipalité a estimé plus judicieux d'examiner l'opportunité de la mise en place d'un comité de gestion de crise et les mesures d'accompagnement nécessaires durant la législature 2016-2021.

1.2. Vœux 2 - Administration générale, finances et affaires culturelles

Locaux du personnel au cimetière

La commission de gestion émet le vœu qu'un préavis concernant les locaux du personnel du cimetière ainsi que ceux du parc Guillemain soit présenté durant la première année de la législature 2016-2021 et non pas « pourrait déboucher » sur un préavis comme indiqué dans la réponse de la Municipalité à ce même vœu en 2014.

Réponse de la Municipalité :

Les locaux utilisés par Parcs et promenades au Cimetière de Chamblandes et au Parc Guillemain doivent être mis en conformité. Les travaux à entreprendre ont suscité une réflexion sur l'organisation des locaux des deux sites. Une demande de crédit d'investissement sera présentée au Conseil communal au printemps 2017.

Dans l'intervalle, afin de réduire le coût des travaux et d'optimiser la gestion du personnel, la Municipalité a décidé de regrouper les activités de l'équipe du cimetière avec celles de Parcs et promenades dans le bâtiment du Parc Guillemain. Ce dernier peut accueillir ces fonctions, moyennant transformation.

1.3. Vœux 3 - Domaines, gérances et sports

Inventaires des biens situés dans l'abri de Rochettaz

La commission de gestion émet le vœu, dans le cadre des aménagements de l'abri de Rochettaz en vue de l'accueil de la Cave communale, qu'un inventaire détaillé des éléments stockés dans cet abri, et notamment l'ancien mobilier de l'église du Prieuré, soit établi avant déménagement.

Réponse de la Municipalité :

Deux surfaces de stockage, spécifiquement dévolues à la Direction des domaines, gérances et sports pour l'entreposage de divers biens communaux, dont notamment l'ancien mobilier de l'Eglise du Prieuré, seront aménagées dans le cadre des travaux de réaménagement de l'ancien STPA pour y accueillir la Cave communale.

Dans un premier temps, l'ensemble des éléments actuellement entreposés seront déplacés dans un local temporaire pour permettre l'aménagement des nouvelles surfaces de stockage. Dans un second temps, lorsque l'ensemble des aménagements des locaux auront été réalisés, les biens communaux déplacés initialement seront rapatriés au STPA. Un inventaire détaillé avec photos sera réalisé à cette occasion.

1.4. Vœux 4 - Domaines, gérances et sports

Inventaires des biens culturels hors musées

La commission de gestion émet le vœu que des mesures soient prises et des inventaires dressés afin de garantir la préservation et la conservation de l'ensemble des biens culturels (hors musées).

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité rappelle que la commission de gestion a déjà émis un vœu analogue à propos des œuvres d'art propriétés de la commune (exercice 2013, vœu n° 5 : « Afin de garantir une meilleure protection des œuvres d'art propriétés de la Commune ou celles en prêt, dans l'espace public, ainsi que dans les bâtiments publics ou communaux, la commission émet le vœu que soit édité un inventaire complet de ces œuvres, ... »).

La Municipalité avait alors répondu que les Musées de Pully œuvraient à la mise à jour de l'inventaire de leurs collections, la priorité étant donnée à cette tâche. Une attention particulière est également apportée au Chantier des collections (en particulier le projet de réaménagement et d'optimisation des réserves du Musée d'art), conformément à la communication n° 18-2014 adressée au Conseil communal lors de sa séance du 19 novembre 2014.

La Municipalité soutient cette démarche pragmatique et progressive. Une fois l'inventaire des collections des Musées mis à jour et le Chantier des collections achevé, elle se penchera sur la problématique de la préservation du patrimoine communal, à commencer par la définition du périmètre d'un tel inventaire (œuvres d'art, biens culturels, etc.) et

des ressources nécessaires (personnel, procédures, outils informatiques de catalogage, etc.) afin de mener à bien cette tâche.

1.5. Vœux 5 - Jeunesse et affaires sociales

Etude sur les besoins socioculturels

La commission de gestion émet le vœu que le rapport portant sur l'étude des besoins socioculturels commandé auprès de Mme Bovard par la Municipalité soit mis à la disposition de toutes les Conseillères et tous les Conseillers communaux. En effet, notre Conseil a accepté le postulat y relatif et doit donc pouvoir y avoir accès dans son entier.

Réponse de la Municipalité :

A l'origine, ce rapport était un document à usage interne brossant un état de situation du socioculturel à Pully et proposant une analyse des besoins, des pistes de développement ainsi que des éléments chiffrés. Il a servi à fournir à la DJAS des éléments utiles à l'élaboration de la réponse de la Municipalité au postulat Bolognini-Rinsoz "Etude en vue de la création éventuelle d'un Centre socioculturel à Pully".

A sa demande, il a été mis à disposition de la sous-commission de gestion traitant des affaires de la DJAS.

Afin de répondre au vœu de la Commission de gestion, ledit rapport sera transmis au format électronique à l'ensemble des Conseillères et Conseillers communaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  G. Reichen		Le secrétaire  Ph. Steiner
--	--	---

Pully, le 1^{er} juin 2016